



Exemplarité Énergie et Climat

Une initiative de la Confédération



Cap sur le climat

L'initiative en bref



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Secrétariat Exemplarité Énergie et Climat

Engagement visible

L'initiative Exemplarité Énergie et Climat est l'une des mesures de la Stratégie énergétique 2050. Elle s'adresse à d'importants prestataires suisses de services d'intérêt public ainsi qu'aux investisseurs institutionnels qui souhaitent agir de manière innovante et exemplaire dans le domaine de l'énergie et du climat.

Ces acteurs contribuent ainsi à la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015. Ce dernier vise à contenir le réchauffement mondial moyen bien en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, l'objectif étant de limiter la hausse de la température à 1,5 °C.

À cette fin, les prestataires de services d'intérêt public améliorent en permanence leur efficacité énergétique et passent aux énergies renouvelables. Les investisseurs institutionnels prennent des mesures en vue d'améliorer la compatibilité de leurs investissements avec le climat. L'ensemble des acteurs communiquent de manière transparente sur l'atteinte de leurs objectifs et partagent leurs expériences afin que d'autres entreprises et organisations puissent en suivre l'exemple.

Exemplarité Énergie et Climat a été lancé en 2013 avec une première série d'objectifs à atteindre à l'horizon 2020. Les dix acteurs de l'époque ont dépassé ces objectifs : ils ont augmenté leur efficacité énergétique de plus de 30 % par rapport à 2006 et fait passer la part des énergies renouvelables dans leur consommation totale de 36 % (2006) à 60 % (2020). 15 acteurs s'engagent désormais dans la deuxième phase (2021 à 2030) avec de nouveaux objectifs.



Les acteurs

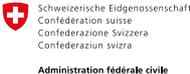
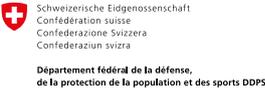
Prestataires de services publics



Flughafen Zürich

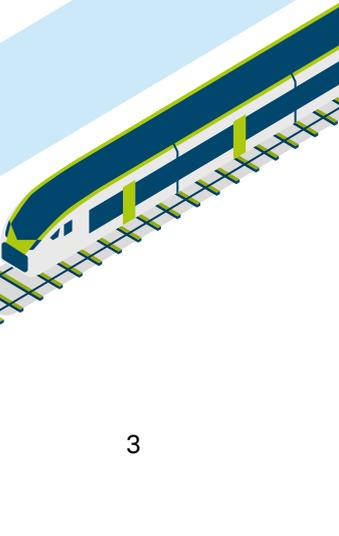


Hôpitaux universitaires



Investisseurs institutionnels

Caisse de pensions CFF



L'importance pour la Suisse

Les prestataires de services d'intérêt publics appartenant à EEC affichent une consommation d'énergie finale d'environ 7500 GWh par an et émettent 630 000 t d'équivalents CO₂ (émissions directes liées à l'énergie), soit environ 3,5 % de la consommation finale d'énergie en Suisse et des émissions de gaz à effet de serre liées à celles-ci.

Grâce aux mesures de l'initiative, les principaux services des secteurs comprenant l'administration publique, la sécurité, la communication, l'information et la logistique, les transports publics, les services de santé, la prévoyance vieillesse ainsi que la formation supérieure et la recherche deviennent progressivement plus respectueux du climat.

La consommation d'énergie
des acteurs correspond à
celle d'**un million** de personnes

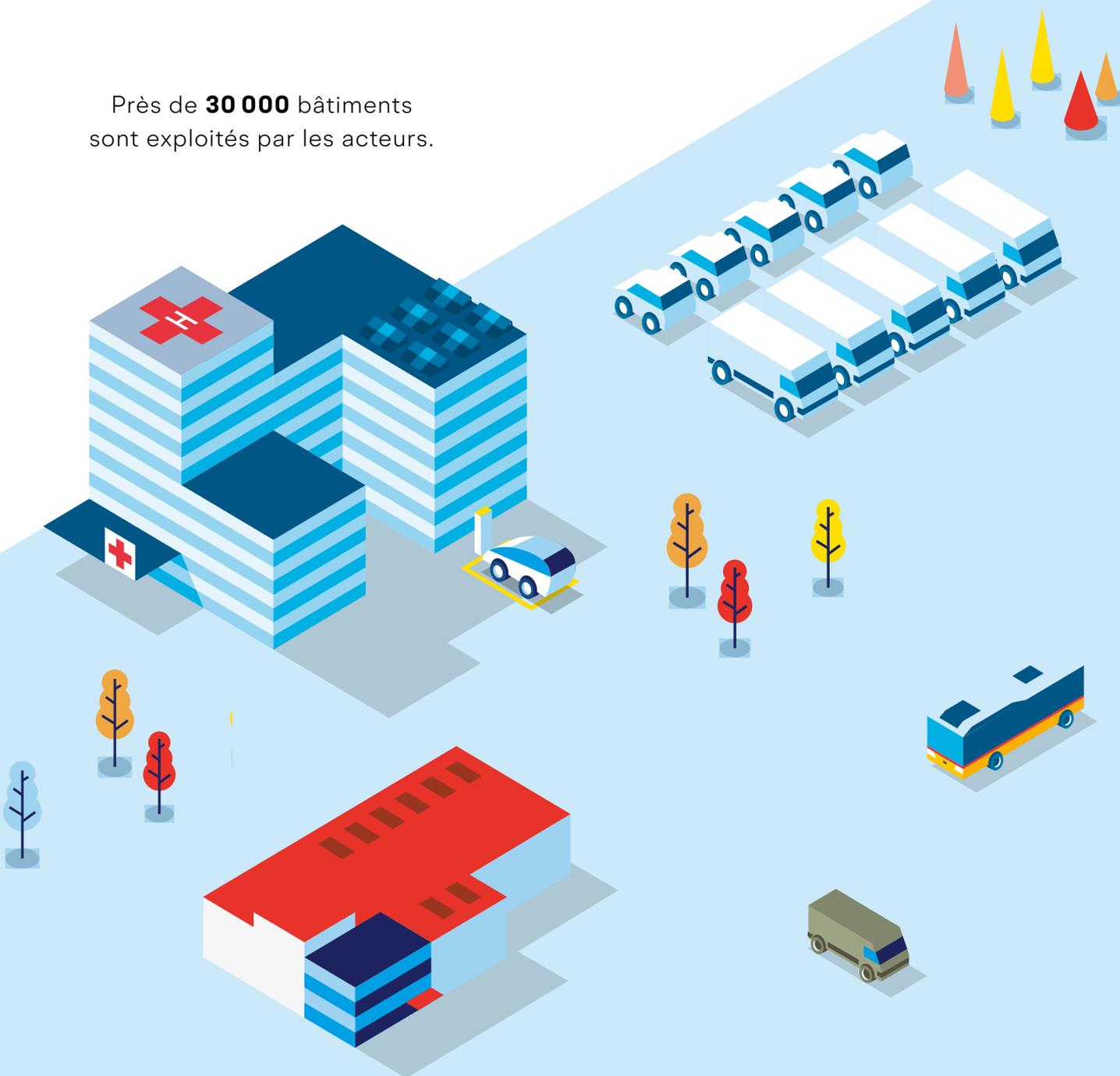
Les acteurs comptent près de
275 000 employés et employés.

Les investisseurs institutionnels
gèrent des valeurs immobilisées de plus
de **111 milliards** de CHF.



Les acteurs disposent de plus de **40 000** véhicules civils.

Près de **30 000** bâtiments sont exploités par les acteurs.

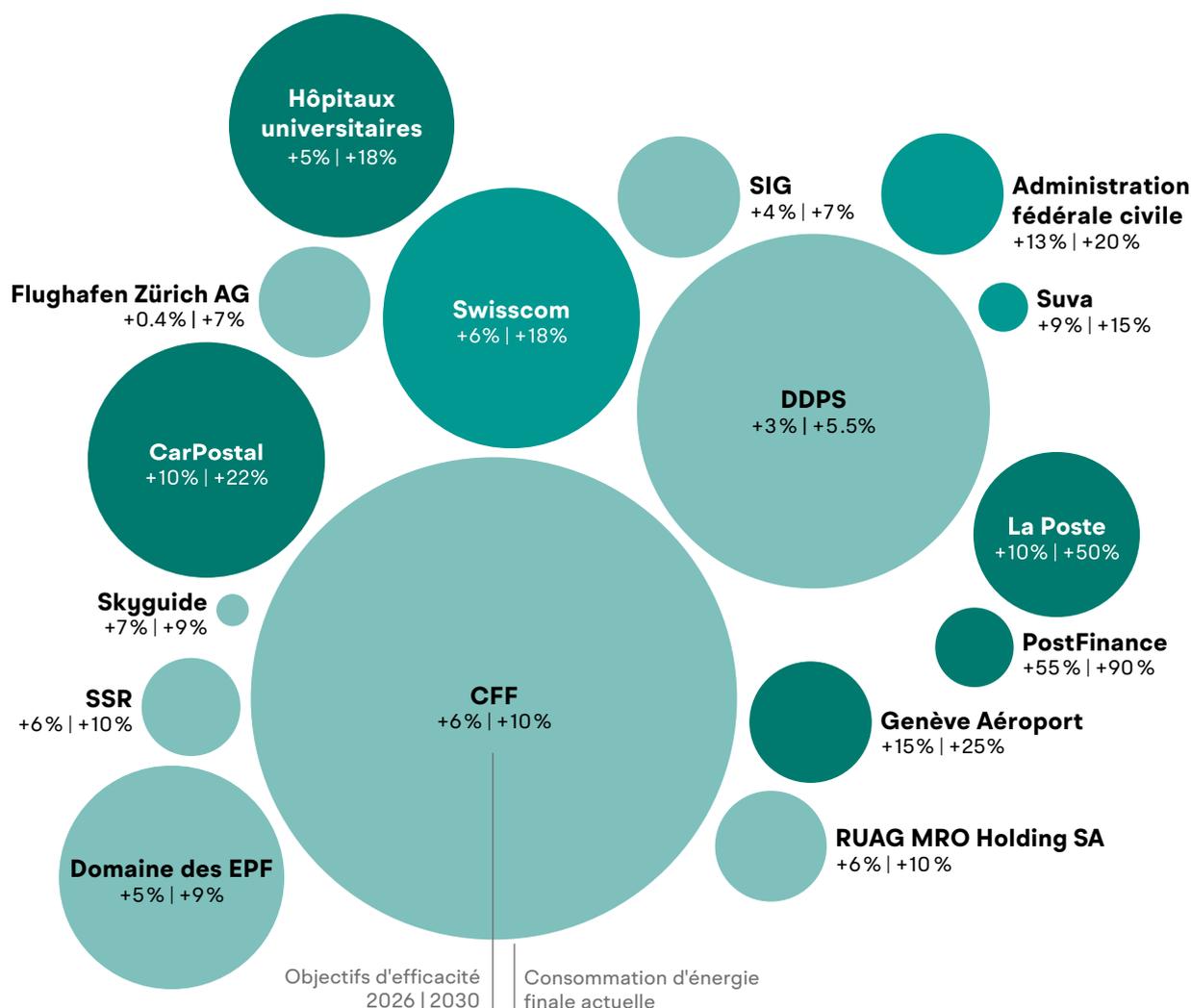


Des objectifs clairs

Les prestataires de services d'intérêt public se sont fixés trois objectifs énergétiques principaux. En outre, le développement d'objectifs climatiques est en cours. Leur degré d'atteinte est évalué et communiqué de manière transparente dans un suivi annuel. La collecte des données énergétiques est effectuée conformément aux directives de la Global Reporting Initiative, le suivi des émissions CO₂ dans le respect de règles comptables internationales et nationales.

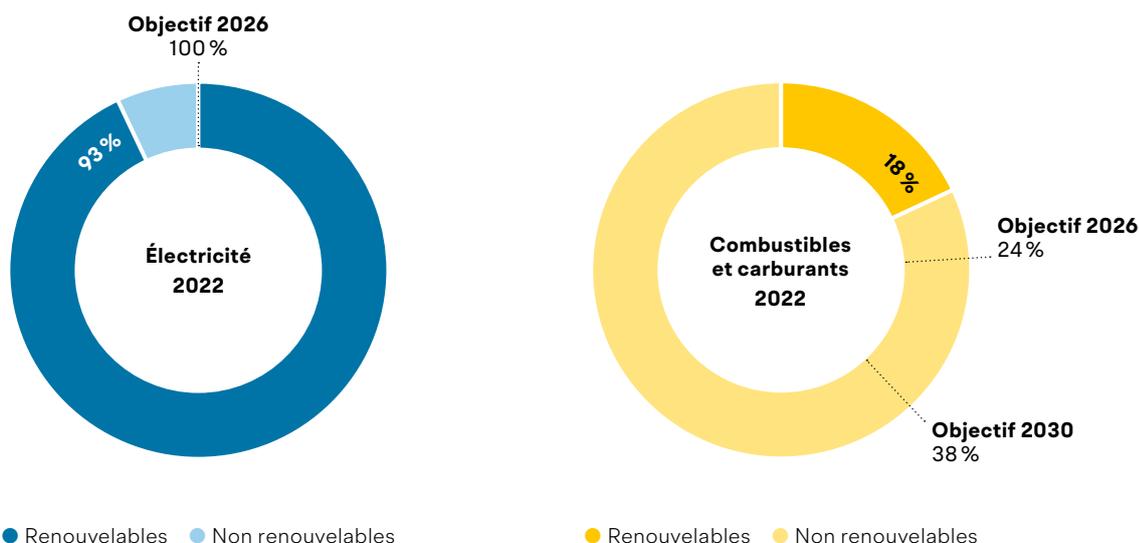
1. Augmenter encore l'efficacité énergétique

Afin d'optimiser leur consommation énergétique, les acteurs se sont fixés des objectifs d'efficacité individuels. La taille des cercles correspond à la consommation d'énergie finale actuelle. Les chiffres indiquent les objectifs d'efficacité énergétique d'ici 2026 et 2030, les valeurs de référence variant d'un acteur à l'autre. Les données d'énergie des nouveaux acteurs Canton de Genève et BLS ne sont pas encore comprises sur cette double page. Elles seront complétées dans la prochaine édition.



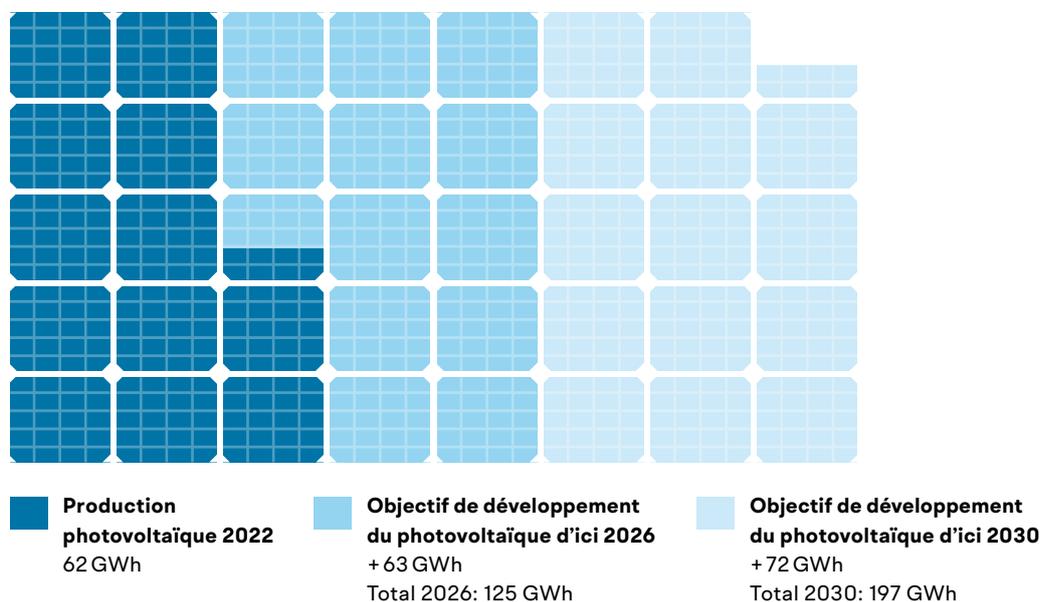
2. Passage aux énergies renouvelables

L'électricité des acteurs provient déjà presque entièrement de sources renouvelables. Ce taux devrait atteindre 100 % dans les prochaines années. Concernant les autres agents énergétiques, les acteurs passeront également aux énergies renouvelables selon des objectifs individuels. Le diagramme représente les parts moyennes actuelles et visées d'énergies renouvelables des 16 acteurs. Sous l'effet du passage à l'électromobilité, de plus en plus de carburant fossile sera remplacé par de l'électricité issue de sources renouvelables. Cette électricité n'est pas représentée ici sous forme de carburant renouvelable, mais ajoutée à l'autre électricité issue d'énergies renouvelables.



3. Produire plus d'électricité écologique

Au cours des prochaines années, les acteurs vont porter leur capacité de production d'électricité verte de près de 790 GWh (730 GWh issus d'énergie hydraulique, 62 GWh de photovoltaïque) à 930 GWh. Ces installations remplissent les exigences de naturemade star.



Mesures communes

Afin d'atteindre leurs objectifs, les prestataires de services d'intérêt public ont défini 15 champs d'action communs au sein desquels ils entendent appliquer des mesures dans les prochaines années.

GESTION



1. Gestion de l'énergie

Les acteurs mettent en place un système de gestion visant à optimiser en permanence l'utilisation de l'énergie.



2. Gestion de la mobilité

Les acteurs mettent en place un système de gestion visant à optimiser en permanence la pratique de la mobilité.



3. Fonds écologique

Les acteurs gèrent un fonds écologique alimenté par les taxes d'incitation écologiques remboursées et par d'autres sources de financement. Le fonds écologique leur permet de financer des mesures en lien avec l'énergie, le climat et la protection de l'environnement.

APPROVISIONNEMENT



5. Nouvelles constructions efficaces en énergie

Si possible, les acteurs font certifier leurs nouvelles constructions selon les normes les plus élevées et appliquent les meilleures pratiques pour les constructions spéciales.



6. Modernisation énergétique des bâtiments

Les acteurs modernisent leurs bâtiments existants sur le plan énergétique.



7. Chauffages aux énergies renouvelables

Les acteurs installent désormais uniquement des systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables.

EXPLOITATION



11. Comptabilité énergétique

Les acteurs effectuent un suivi annuel de la consommation énergétique de chaque bien et installation de leurs sites.



12. Optimisation de l'exploitation

Les acteurs surveillent et optimisent continuellement l'exploitation de leurs installations de technique du bâtiment.



13. Centres de calcul efficaces

Les acteurs refroidissent leurs centres de calcul sans machines frigorifiques et utilisent la chaleur résiduelle excédentaire.

Mesures individuelles

Les acteurs adoptent par ailleurs des mesures individuelles adaptées à leur profil. Deux exemples :

Cars postaux

CarPostal compte remplacer 900 véhicules diesel par des bus électriques d'ici 2030.

Éclairage des tunnels

L'Administration fédérale civile entend remplacer l'éclairage de 250 tunnels par des luminaires LED d'ici 2030.



4. Sensibilisation interne

Les acteurs sensibilisent régulièrement leurs collaboratrices et collaborateurs à un comportement plus respectueux de l'environnement.



8. Technique du bâtiment efficace

Les nouvelles installations techniques du bâtiment respectent les recommandations actuelles de la KBOB.



9. Véhicules efficaces en énergie

Les acteurs achètent désormais uniquement des voitures de tourisme utilisant de l'électricité écologique ou du carburant renouvelable et les modèles des autres catégories de véhicule les plus efficaces en énergie. Ils fournissent l'infrastructure de recharge électrique nécessaire.



10. Considération des coûts du cycle de vie

Lors de l'achat d'appareils et d'équipements, les acteurs considèrent l'ensemble des coûts du cycle de vie.



14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul

Les acteurs mettent en place un système de gestion visant une optimisation énergétique systématique de leurs centres de calcul.



15. Consolidation des centres de calcul

Les acteurs intègrent les serveurs décentralisés moins efficaces dans des centres de calcul centralisés.

Investisseurs institutionnels

Les participants aux marchés financiers jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. EEC accompagne depuis 2022 les caisses de pension suisses ainsi que d'autres acteurs des marchés financiers en vue de rendre leurs flux financiers compatibles avec le climat. En 2023, les acteurs définissent des mesures communes et de premiers objectifs. Ils développent aussi un système de monitoring avec des indicateurs appropriés. À partir de 2024, EEC rendra compte de manière transparente et comparable de leurs progrès.

Mesures communes

Les acteurs s'engagent à mettre en œuvre les mesures communes suivantes. Des informations complémentaires sur les activités des investisseurs institutionnels se trouvent dans la fiche d'information disponible sur le site web www.vorbild-energie-klima.admin.ch/vbe/fr/home/dokumentation/grundlagen.html



1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers détenus directement

Les acteurs améliorent la compatibilité de leur portefeuille immobilier avec le climat en remplaçant les systèmes de chauffage fossiles par des systèmes renouvelables et en rénovant les bâtiments. Ils mettent en œuvre une trajectoire de réduction pour les émissions de gaz à effet de serre et se fixent un objectif pour l'année 2030.



2. Dialogue actif avec les entreprises de portefeuille et exercice des droits de vote

Les acteurs recherchent activement le dialogue avec les sociétés de portefeuille particulièrement pertinentes pour le climat afin de générer un développement vers l'objectif zéro net. Lors d'assemblées générales, les acteurs s'engagent en vue de rendre le comportement de vote compatible avec cet objectif.



3. Publication transparente d'indicateurs relatifs à l'impact sur le climat des actions et des obligations d'entreprises

Les acteurs élaborent un concept de mesure transparent, comparable et basé sur des normes établies, qui les informe de la compatibilité de leurs actions et obligations d'entreprises avec le climat.



4. Sélection et contrôle des gestionnaires externes de fortune à l'aide de critères climatiques

Les acteurs mandatent des gestionnaires externes de fortune ou investissent par exemple dans des fonds ou des fondations de placement tiennent compte de questions relatives au climat lors de la sélection et du contrôle de leurs gestionnaires externes de fortune.



5. Communication transparente des acteurs avec leurs parties prenantes

Les acteurs informent une fois par an leurs personnes assurées et bénéficiaires de pensions de leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs mesures ainsi que de l'atteinte de leurs objectifs spécifiques à chaque catégorie de placement.





«En tant que modèles, nous ne faisons pas que d'explorer de nouvelles voies, nous les ouvrons également pour d'autres.»

Daniel Büchel

Vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie

Chef de la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Directeur du programme SuisseEnergie

Directeur du groupe de coordination Exemplarité Energie et Climat

Exemplarité Energie et Climat

Stefanie Bertschi

Cheffe du Secrétariat

stefanie.bertschi@bfe.admin.ch

+41 58 467 88 54

Office fédéral de l'énergie OFEN

3003 Berne

www.vorbild-energie-klima.admin.ch